

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1847**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit d'ERDF, sur un terrain communautaire situé 97, avenue Edouard Herriot

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

**Bureau du 11 octobre 2010**

**Décision n° B-2010-1847**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit d'ERDF, sur un terrain communautaire situé 97, avenue Edouard Herriot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a implanté un poste de transformation de courant électrique destiné à desservir les immeubles riverains sur un terrain communautaire cadastré sous le numéro 45 de la section BA d'une superficie de 656 mètres carrés.

A cet effet, la société ERDF souhaite que lui soit accordée une servitude, à titre gratuit, pour l'implantation sur la parcelle communautaire située 97, avenue Edouard Herriot à Décines Charpieu, d'un poste de transformation de courant électrique D 836 - station relevé des Eaux, d'une superficie au sol de 23,48 mètres carrés, d'une puissance de 630 Kwa.

Les frais d'actes notariés seront à la charge d'ERDF ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la convention concernant l'institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation de courant électrique par la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro BA 45 et située 97, avenue Edouard Herriot à Décines-Charpieu.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'actes notariés sont à la charge d'ERDF.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.**